

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Fonds Jehan

(ci-après, le « Fonds »)

Cet OPCVM est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: Part CR-EUR - FR0013046596 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds est, sur un horizon de placement de sept ans, de rechercher une augmentation du capital, au travers d'investissements sur les marchés de taux et d'actions.

La stratégie d'investissement est réalisée via une allocation discrétionnaire d'actifs ayant pour objectif d'investir en particulier dans des titres permettant une distribution régulière de revenus, construite en deux temps (i) une allocation entre les classes d'actifs basée sur des critères macro et micro économique, suivie (ii) d'une allocation au sein des différentes classes d'actifs.

Le Fonds est géré de manière active mais n'est pas géré en référence à un indicateur.

Le Fonds pourra être exposé aux titres de créances négociables et/ou aux instruments du marché monétaire via des titres vifs et/ou des OPC et/ou des dérivés dans la limite de 100% de son actif net. Le Fonds sélectionnera exclusivement les titres de haute qualité dont la notation sera supérieure ou égale à A-2 et/ou P-2. La sensibilité de cette poche s'inscrit dans une fourchette de 0 à 0,5%.

Le Fonds pourra également être exposé aux obligations du secteur privé ou public via des titres vifs et/ou des OPC (y compris des OPC cotés) et/ou des dérivés :

- jusqu'à 100% maximum en dettes souveraines émises par des Etats membres de l'OCDE,

- jusqu'à 50% maximum de l'actif net en dettes souveraines émises par des Etats situés en dehors de l'OCDE,

- jusqu'à 100% en obligations d'émetteurs privés dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE étant précisé que les obligations convertibles pourront représenter jusqu'à 10% de son actif net,

- jusqu'à 50% en obligations d'émetteurs privés y compris les obligations convertibles dont le siège social est situé dans un pays hors de l'OCDE (émergent),

- jusqu'à 65% maximum de l'actif net du Fonds en titres spéculatifs d'émetteurs privés ou publics (dont obligations convertibles) à haut rendement ("high yield") et/ou jusqu'à 25% en titres non notés.

Dans le cadre de la sélection des produits de taux, La Société de Gestion a recours à des notations externes émises par Standard & Poor's ou jugé équivalent ou à des notations internes à la Société de Gestion. Ainsi, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

La sensibilité de cette poche sera comprise entre 0 et 7.

Le Fonds pourra être exposé, via des titres vifs et/ou des OPC et/ou dérivés, en actions (y compris des OPC cotés) jusqu'à 40% maximum de son actif net en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE et jusqu'à 20% de l'actif net en actions d'émetteurs dont le siège social

est situé dans un pays émergent. Le Fonds pourra être exposé aux actions de toutes tailles de capitalisation, avec un maximum de 20% de l'actif net concernant les petites capitalisations.

L'exposition du Fonds aux marchés actions sera limitée à 40% de l'actif net du Fonds.

L'exposition du Fonds aux marchés émergents pourra atteindre 100% de l'actif du Fonds.

Le fonds pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, et, (ii) jusqu'à 30% de l'actif du Fonds, en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R-214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du fonds.

Le Fonds pourra aussi et dans la limite de 10% maximum de son actif net être exposé directement aux matières premières au travers d'OPCVM indiciels (constitués de futures sur indices composites de matières premières) ou de contrats à terme sur indice de contrats à terme de matières premières.

Le Fonds pourra être exposé aux devises EUR, USD, GBP, JPY et CHF dans la limite de 100% de l'actif net. L'investissement dans les autres devises de l'OCDE ne pourra excéder 50% de l'actif net, et l'investissement dans les devises hors OCDE seront limitées à 20% de l'actif net.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers afin de se couvrir ou s'exposer aux risques actions, taux, change et matières premières (dans la limite de 10% de l'actif s'agissant des matières premières).

Le Fonds pourra investir sur des obligations convertibles, des bons de souscription comportant un risque d'exposition sur les actions avec un objectif de couverture ou d'exposition. L'investissement dans ce type de produits pourra atteindre 100% de l'actif du Fonds. L'utilisation des instruments financiers à terme, le recours aux prises en pensions et aux instruments du marché monétaire pourront conduire le Fonds à être surexposé globalement jusqu'à 200% de l'actif net. Cependant, le niveau d'exposition maximale sur les marchés taux et actions ne dépassera pas 110% de l'actif net, étant précisé que le seul niveau d'exposition sur le marché actions ne pourra dépasser 40% et celui sur le marché taux ne pourra pas dépasser 100%. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire jusqu'à 17h45 (heure de Paris, CET/CEST) chaque deuxième jeudi et chaque quatrième jeudi du mois et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.

La part CR-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 7 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 4 :

Le FCP présente un niveau de risques moyen dû une allocation des investissements effectuée majoritairement en produits de taux d'émetteurs publics ou privés.

Toutefois, l'exposition du fonds aux marchés actions peut atteindre 40% de l'actif net et contribue à augmenter le niveau de risque du fonds. !!!!

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit: il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de contrepartie: risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

Risque de liquidité: Le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,55 %

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

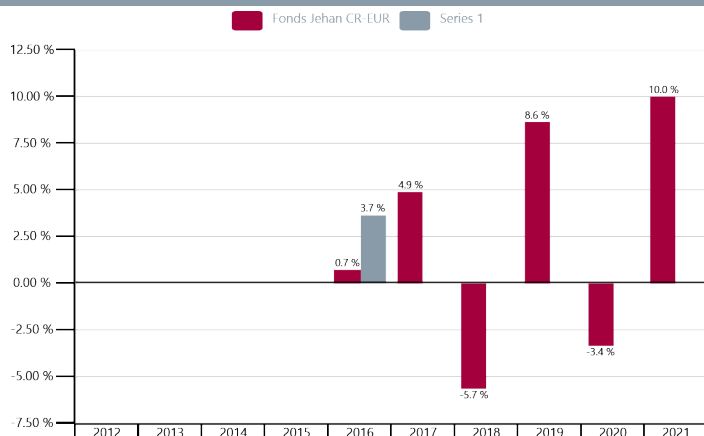
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2021.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 29/01/2013.

La devise de référence est EUR.

Avant le 04/07/17, l'indicateur de référence dividendes réinvestis était composé de 20% EUROStoxx (SXXT) + 80% Barclays Cap Euro Aggregate Total Return index (LBEATREU). La stratégie d'investissement du Fonds a été modifiée le 04 juillet 2017 puis le 16 mai 2018.

Les performances antérieures à cette date ne sont donc pas représentatives de la gestion actuellement mise en œuvre.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Ce Fonds est tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à l'Ordre Hospitalier Saint-Jean de Dieu (OHSJD).

De plus amples informations sur le Fonds (prospectus, documents périodiques et valeur liquidative) peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022.